

Version 1.0

Date de révision: 04/20/2022

Numéro de la FDS:

Date de dernière parution: -

000000473968 Date de la première version publiée:

04/20/2022

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : SENERLASTIC PLUS SAHARA COL MED

Code du produit : 00000000050002514

Autres moyens d'identifica-

tion

Donnée non disponible

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Nom du fournisseur : Sika MBCC Canada, Inc.

Adresse : 601 DELMAR AVE

Pointe-Claire QC H9R 4A9

Numéro d'appel d'urgence : ChemTel: +1-813-248-0585;

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Cancérogénicité (Inhalation) : Catégorie 1A

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée (Inhalation)

Catégorie 1 (Poumons)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée (Inhalation) Catégorie 2 (Reins, Système immunitaire)

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H350 Peut provoquer le cancer par inhalation.

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes (Poumons) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

en cas d'inhalation.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (Reins, Système immunitaire) à la suite d'expositions répétées ou d'une

exposition prolongée en cas d'inhalation.

Conseils de prudence : Prévention:

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les

précautions de sécurité.



Version 1.0

Date de révision: 04/20/2022

Numéro de la FDS: 000000473968

Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

04/20/2022

P260 Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs.
P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Stockage:

P405 Garder sous clef.

Elimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique : Pas de données disponibles.

Composants

Nom Chimique	Nom com-	NoCAS	Concentration (% w/w)
	mun/Synonyme		
quartz	Quartz (SiO2)	14808-60-7	>= 50 - < 70 *
kieselguhr, calciné au fondant de carbonate de sodium du com- merce	Kieselguhr, calciné au fon- dant de carbo- nate de sodium	68855-54-9	>= 1 - < 5 *
	du commerce		
dioxyde de titane	Pigment Blanc 6	13463-67-7	>= 1 - < 5 *

^{*} La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux : Les secouristes doivent veiller à leur propre protection.

Retirer immédiatement les vêtements souillés.

En cas d'inhalation : En cas de malaise après inhalation de vapeurs/aérosols : Air

frais, secours médical.

En cas de contact avec la

peau

: Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abon-

damment avec de l'eau et du savon. En aucun cas n'utiliser de solvant. En cas d'irritation, consulter un médecin.

En cas de contact avec les

yeux

: Retirer les verres de contact, s'il y a lieu.

laver à fond à l'eau courante pendant 15 minutes en maintenant les paupières écartées, faire procéder à un contrôle par



Version 1.0

Date de révision: 04/20/2022

Numéro de la FDS: 000000473968

Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

04/20/2022

un ophtalmologue

En cas d'ingestion Rincer immédiatement la bouche et faire boire 200-300 ml

> d'eau, secours médical. Ne PAS faire vomir.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut provoquer le cancer par inhalation.

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhala-

L'inhalation prolongée ou répétée de la silice cristalline

(quartz) respirable peut provoquer une silicose.

Avis aux médecins Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appro-

priés

Mousse

Eau pulvérisée Poudre sèche

Dioxyde de carbone (CO2)

Moyens d'extinction inappro-

priés

jet d'eau

Dangers spécifiques pendant :

la lutte contre l'incendie

Voir la rubrique 10 de la FDS - Stabilité et réactivité.

Produits de combustion dan-

gereux

vapeurs nocives oxydes d'azote

fumées

noir de carbone oxydes de carbone

Information supplémentaire

Le danger dépend des produits et des conditions de combus-

Refroidir avec de l'eau les récipients menacés par la chaleur. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts. L'eau d'extinction contaminée doit être éliminée conformé-

ment aux réglementations officielles locales.

Équipements de protection particuliers des pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Ne pas inhaler les vapeurs/aérosols/brouillards de pulvérisa-

tion.

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

En cas d'exposition à des concentrations élevées de vapeur,

quitter immédiatement la pièce.



Version 1.0

Date de révision: 04/20/2022

Numéro de la FDS: 000000473968

Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

04/20/2022

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

Appliquer les mesures habituelles de précaution aux produits

chimiques pour la construction

Précautions pour la protection de l'environnement

Retenir l'eau souillée/l'eau d'extinction d'incendie.

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux super-

ficielles/les eaux souterraines.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Les déversements importants devraient être récupérés méca-

niquement (par pompage) pour être éliminés.

Recueillir avec une matière absorbante inerte (ex : sable,

terre, etc.).

Le produit déversé devrait être éliminé conformément à tous

les règlements gouvernementaux pertinents.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Conseils pour une manipula: :

tion sans danger

Eviter la formation d'aérosols.

Éviter l'inhalation de bruines/vapeurs.

Eviter le contact avec la peau. Eviter le contact avec les yeux.

Information supplémentaire sur les conditions de stock-

age

Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais, bien ventilé à l'écart de toute source d'inflamma-

tion, chaleur ou flamme.

Protéger de l'action directe des rayons de soleil.

Matières à éviter : Pas de données applicables disponibles.

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
quartz	14808-60-7	TWA (Ma- tières parti- culaires res- pirables)	0.025 mg/m3	CA AB OEL
		LMPT (Fraction respirable)	0.1 mg/m3	CA ON OEL
		VEMP (poussière respirable)	0.1 mg/m3	CA QC OEL
		TWA (Respirable)	0.025 mg/m3 (Silice)	CA BC OEL
		TWA (Frac- tion respi- rable)	0.025 mg/m3 (Silice)	ACGIH



Version 1.0 Date de révision: 04/20/2022

Numéro de la FDS:

Date de dernière parution: -

000000473968 Date de

Date de la première version publiée: 04/20/2022

04	/20	/20)22

quartz (SiO2)	14808-60-7	TWA (Ma- tières parti- culaires res- pirables)	0.025 mg/m3	CA AB OEL
		LMPT (Fraction respirable)	0.1 mg/m3	CA ON OEL
		VEMP (poussière respirable)	0.1 mg/m3	CA QC OEL
		TWA (Respirable)	0.025 mg/m3 (Silice)	CA BC OEL
		TWA (Fraction respirable)	0.025 mg/m3 (Silice)	ACGIH
kieselguhr, calciné au fondant de carbonate de sodium du commerce	68855-54-9	valeur REL	6 mg/m3	NIOSH
		VME	20 Des millions de particules par pied cube d'air	29 CFR 1910.1000 (Table Z-3)
		VME	0.8 mg/m3	29 CFR 1910.1000 (Table Z-3)
		OSHA Action level	0.025 mg/m3 (Poussière alvéo- laire)	29 CFR 1910.1001- 1050
		VME	0.05 mg/m3 (Poussière alvéo- laire)	29 CFR 1910.1001- 1050
		TWA (Poussière)	20 Millions de particules par pied cube (Silice)	OSHA Z-3
		TWA (Pous- sière)	80 mg/m3 / %SiO2 (Silice)	OSHA Z-3
		TWA	6 mg/m3 (Silice)	NIOSH REL
dioxyde de titane	13463-67-7	TWA	10 mg/m3	CA AB OEL
		TWA (Pous- sière totale)	10 mg/m3	CA BC OEL
		TWA (frac- tion de pous- sière respi- rable)	3 mg/m3	CA BC OEL
		VEMP (poussière totale)	10 mg/m3	CA QC OEL
		TWA	10 mg/m3 (Dioxyde de ti- tane)	ACGIH
quartz (SiO2)	14808-60-7	TWA (Ma-	0.025 mg/m3	CA AB OEL



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution:

1.0 04/20/2022 000000473968 Date de la première version publiée:

04/20/2022

tières parti- culaires res- pirables)		
LMPT (Fraction respirable)	0.1 mg/m3	CA ON OEL
VEMP (poussière respirable)	0.1 mg/m3	CA QC OEL
TWA (Respirable)	0.025 mg/m3 (Silice)	CA BC OEL
TWA (Fraction respirable)	0.025 mg/m3 (Silice)	ACGIH

Mesures d'ordre technique

Pas de données applicables disponibles.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Lorsque les travailleurs sont soumis à des concentrations

supérieures à la limite d'exposition permise en milieu de travail, ils doivent utiliser un appareil respiratoire homologué

approprié.

Protection des mains

Remarques : Porter des gants protecteurs résistant aux produits chi-

migues. Compte tenu de la diversité des types, il y a lieu de

respecter le mode d'emploi des producteurs.

Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales.

Protection de la peau et du

corps

La protection corporelle doit être choisie en fonction de l'acti-

vité et de l'exposition possible, p.ex.: protection pour la tête, tablier, bottes de protection, tenue de protection contre les

produits chimiques.

Mesures de protection : Ne pas respirer les gaz/vapeurs/aérosols.

Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales

avant l'utilisation.

Appliquer les mesures habituelles de précaution aux pro-

duits chimiques pour la construction

Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé.

Mesures d'hygiène : Lors de l'utilisation, ne pas manger, ni boire, ni fumer.

Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après

le travail.

Après le travail, veiller à la propreté et au soin de la peau. Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les nettoyer avant de les réutiliser ou de les jeter au besoin. Les gants doivent être contrôlés régulièrement et avant chaque usage. Remplacer si nécessaire (en cas de petites

fuites p.ex.).



Version 1.0

Date de révision: 04/20/2022

Numéro de la FDS: 000000473968

Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

04/20/2022

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : très visqueux(se)

Couleur : blanc cassé

Odeur : légère

pH : 8.5 - 9.5 (23 °C)

Point de fusion : Pas de données applicables disponibles.

Point d'ébullition : Pas de données applicables disponibles.

Point d'éclair : Du fait de la teneur importante en eau, la détermination du

point éclair n'est pas nécessaire.

Taux d'évaporation : Pas de données applicables disponibles.

Inflammabilité (solide, gaz) : non déterminé

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité

supérieure

Pas de données applicables disponibles.

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité infé-

rieure

Pas de données applicables disponibles.

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : Pas de données applicables disponibles.

Densité relative : Pas de données applicables disponibles.

Densité : 1.87 gcm3 (20 °C)

Masse volumique apparente : Non applicable

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : partiellement miscible

Solubilité dans d'autres

solvants

Pas de données applicables disponibles.

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: Pas de données applicables disponibles.

Température d'autoinflammabilité : D'après la teneur en eau, le produit ne s'enflamme pas.



Version 1.0

Date de révision: 04/20/2022

Numéro de la FDS: 000000473968

Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

04/20/2022

Température de décomposi-

tion

Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le

stockage et la manipulation sont respectées.

Viscosité

Viscosité, dynamique

Pas de données applicables disponibles.

Viscosité, cinématique

Pas de données applicables disponibles.

Propriétés explosives : Non explosif

Propriétés comburantes

N'est pas un oxydant.

Point de sublimation

Pas de données applicables disponibles.

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications

pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Stabilité chimique : Le produit est stable, lorsque les prescrip-

tions/recommandations pour le stockage sont respectées.

Possibilité de réactions dan-

gereuses

Le produit est stable, lorsque les prescrip-

tions/recommandations pour le stockage sont respectées.

Conditions à éviter : Voir la rubrique 7 de la FDS - Manipulation et stockage.

Matières incompatibles : Acides forts

Des bases fortes Oxydants forts

Agents réducteurs forts

Produits de décomposition

dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescrip-

tions/indications pour le stockage et la manipulation sont res-

pectées.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Remarques: Pas de données applicables disponibles.

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Pas de données applicables disponibles.

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

Remarques: Pas de données applicables disponibles.



Version 1.0

Date de révision: 04/20/2022

Numéro de la FDS: 000000473968

Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

04/20/2022

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Cancérogénicité

Peut provoquer le cancer par inhalation.

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque avéré d'effets graves pour les organes (Poumons) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'inhalation.

Risque présumé d'effets graves pour les organes (Reins, Système immunitaire) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'inhalation.

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les

conditions normales d'utilisation.

Le produit n'a pas été testé. Les données toxicologiques sont

déduites des propriétés des différents constituants.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Produit:

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu

aquatique

Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique con-

nu.

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique con-

nu.



Version 1.0

Date de révision: 04/20/2022

Numéro de la FDS: 000000473968

Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

04/20/2022

Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique sup-

plémentaire

Ne pas laisser pénétrer le produit dans l'environnement sans

contrôle.

Le produit n'a pas été testé. Les données concernant l'écotoxicologie sont déduites des propriétés des différents consti-

tuants.

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Eliminer conformément aux réglementations régionales ou

nationales.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des embal-

lages déjà utilisés.

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux super-

ficielles/les eaux souterraines.

Emballages contaminés : Les emballages usagés doivent être vidés de façon optimale

et être éliminés comme le produit.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

UNRTDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA-DGR

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Code IMDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

TDG

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SENERLASTIC PLUS SAHARA COL MED



Version 1.0

Date de révision:

Numéro de la FDS:

Date de dernière parution: -

04/20/2022 000000473968 Date de la première version publiée:

04/20/2022

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

NPRI Composants ammoniac

oxyde d'aluminium acrylonitrile oxyde d'éthylène acétaldéhyde oxyde de propylène 1,4-dioxanne

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

DSL : Listé ou en conformité avec l'inventaire

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet pour autres abréviations

29 CFR 1910.1000 (Table Z-OSHA Table Z-3 (Poussières minérale) 29 CFR 1910.1000

(US)

29 CFR 1910.1001-1050 OSHA Specifically Regulated Substances (29 CFR

1910.1001-1050) (US)

USA. ACGIH ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV) **ACGIH** CA AB OEL Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (ta-

bleau 2: VLE)

CA BC OEL Canada. LEP Colombie Britannique

Tableau de l'Ontario: Limites d'exposition professionnelle pris CA ON OEL

en vertu de la loi sur la santé et la sécurité au travail.

CA QC OEL Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, An-

nexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des conta-

minants de l'air

NIOSH NIOSH Guide de Poche sur les risques chimiques (US)

NIOSH REL USA. NIOSH Recommended Exposure Limits

USA. Occupational Exposure Limits (OSHA) - Table Z-3 Mine-OSHA Z-3

ral Dusts

29 CFR 1910.1000 (Table Z- :

3) / VME

Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (8 heures)

29 CFR 1910.1001-1050 /

OSHA Action level

Niveau d'action OSHA:

29 CFR 1910.1001-1050 /

Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (8 heures)

VME

ACGIH / TWA 8 heures, moyenne pondérée dans le temps CA AB OEL / TWA Limite d'exposition professionnelle de 8 heures CA BC OEL / TWA Moyenne pondérée dans le temps de 8 h

CA ON OEL / LMPT Limite moyenne pondéréé dans le temps (LMPT)

CA QC OEL / VEMP Valeur d'exposition moyenne pondérée

NIOSH / valeur REL Valeur limite d'exposition recommandée (REL):

NIOSH REL / TWA Time-weighted average concentration for up to a 10-hour

workday during a 40-hour workweek



Version 1.0

Date de révision: 04/20/2022

Numéro de la FDS: 000000473968

Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

04/20/2022

OSHA Z-3 / TWA : 8-hour time weighted average

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale pour le transport par terre du Brésil; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx -Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide d'intervention d'urgence; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC -Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO -Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 -Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NOM - Norme Officielle mexicaine; NTP -Programme de toxicologie national; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS -Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TDG - Transport des marchandises dangereuses; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Date de révision : 04/20/2022 Format de la date : mm/ji/aaaa

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CA / FR